

Département de la Savoie
Albertville 1 – Canton n° 3
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



AVIS



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 06 Décembre 2019 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14
Présents : 11
Votants : 13

Absents :

Excusés :

Karim AMELLAL
Justine BAL (pouvoir de vote à Marie-Christine DORIDANT)
Jean-Louis DUNAND-LAISIN (pouvoir de vote à Raymond MULLER)

Secrétaire de séance :

Bernadette AMIEZ

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 11 Octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Bernadette AMIEZ est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- ✂ Décision n° 002/2019 : Appartements communaux – Révision des loyers.
- ✂ Décision n° 003/2019 : Montagnes communales – Révision des loyers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout de trois points supplémentaires :
 - Ressources humaines : Suppression un emploi d'Adjoint Territorial d'animation et création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} Janvier 2020.
 - Ressources humaines : Suppression d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Ecoles Maternelles et création d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} Classe des Ecoles Maternelles, à compter du 1^{er} Janvier 2020.
 - Ressources humaines : Approbation du tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

.../...

↳ Plan Local d'Urbanisme :

- Approbation du PLU : Suite à la révision du Plan Local d'Urbanisme, à l'enquête publique organisée du 29 Juillet au 20 Septembre 2020, au rapport et aux conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.
- Mise en place du Droit de Prémption Urbain : Monsieur le Maire rappelle que les Communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé, peuvent instituer un droit de préemption urbain. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'instituer ce droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et à urbaniser, délimitées au Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

↳ Intercommunalité :

- Communauté d'agglomération Arlysère – Modification statutaire. Prise en charge du financement du contingent SDIS sur l'ensemble du territoire : Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 14 Novembre 2019, a approuvé l'élargissement de la compétence « Financement du contingent départemental pour les services de secours et de lutte contre l'incendie », jusqu'alors limitée aux Communes du Val d'Arly, à l'ensemble des Communes du territoire Arlysère. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cet élargissement de compétence et d'approuver la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui en résulte.
- Communauté d'Agglomération Arlysère – Assainissement collectif et non collectif et eau potable – Rapport annuel : Monsieur le Maire rappelle que conformément à la loi, le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif et d'eau potable doivent faire l'objet d'un rapport annuel, qui ont été établis par la Communauté d'Agglomération Arlysère et présentés aux Conseils Municipaux des Communes membres pour approbation. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce rapport annuel.
- Communauté d'Agglomération Arlysère – Collecte et évacuation des ordures ménagères – Rapport annuel : Monsieur le Maire rappelle que conformément à la loi, le prix et la qualité du service public de collecte et d'évacuation des ordures ménagères doit faire l'objet d'un rapport annuel, qui a été établi par la Communauté d'Agglomération Arlysère et présenté aux Conseils Municipaux des Communes membres pour approbation. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce rapport annuel.

↳ Finances communales :

- Budget Général 2019 – Transferts de crédits : Monsieur le Maire expose que lors de l'élaboration du budget primitif, certains comptes n'ont pas été suffisamment alimentés et il convient de faire un transfert de crédits. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les transferts suivants : Du compte 2151 en dépenses (réseaux de voirie) au compte 021 en recettes (virement de la section de fonctionnement) = - 40 000 € et du compte 023 (Virement à la section d'investissement) au compte 60621 (combustibles) = 20 000 € et au compte 6411 (Personnel titulaire) = 20 000.00 Euros.
- Budget Général 2020 – Engagement des dépenses d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2020 : Monsieur le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget primitif 2020, le Code Général des Collectivités Territoriales permet de mandater les factures d'investissement avant le vote du budget de l'année suivante.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 à compter du 1^{er} Janvier 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits au chapitre 20 du budget 2019, soit la somme de 7 900 € et dans la limite du quart des crédits inscrits au chapitre 21 du budget 2019, soit la somme de 170 000 €.

↳ Bâtiments communaux :

- Participation aux frais de chauffage d'un appartement communal : Monsieur le Maire rappelle que l'appartement communal, situé au 1^{er} étage de la Mairie, a fait l'objet d'un renouvellement de bail. L'article 6 de ce contrat prévoit que les charges, liées à la location de cet appartement, devront être supportées par le locataire et, notamment les frais de chauffage pendant les mois d'hiver, de Novembre à Avril.
Cette participation a été fixée l'année dernière, par décision du Conseil Municipal, à 92 Euros. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir ce montant pour l'hiver 2019/2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette participation.

↳ Ressources Humaines :

- Recrutement et rémunération de deux agents recenseurs : Monsieur le Maire expose que dans le cadre du recensement de la population, qui doit se dérouler du 16 Janvier au 15 Février 2020, il a été procédé au recrutement de deux agents recenseurs. Le Conseil Municipal décide, à la majorité (9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention) de rémunérer ces deux agents au prorata des logements et habitants recensés, sur la base de la dotation forfaitaire attribuée à la Commune, de verser une indemnité de 50 € par demi-journée de formation, soit 100 € par agent et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés de nomination relatifs à cette enquête.
- Suppression un emploi d'Adjoint Territorial d'animation et création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} Janvier 2020 : Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'avancement de grade d'un adjoint territorial d'animation, il convient de supprimer son poste actuel et de créer un emploi d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe auquel l'agent peut prétendre à compter du 1^{er} Janvier 2020, compte-tenu de son ancienneté. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette suppression suivie d'une création d'emploi et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.
- Suppression d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe des Ecoles Maternelles et création d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} Classe des Ecoles Maternelles, à compter du 1^{er} Janvier 2020 : Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent spécialisé principal de 2^{ème} Classe des écoles maternelles, il convient de supprimer son poste actuel, et de créer un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} Classe des écoles maternelles auquel l'agent peut prétendre à compter du 1^{er} Janvier 2020, compte-tenu de son ancienneté. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité cette suppression de poste, suivie d'une création d'emploi et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.
- Approbation du tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1^{er} Janvier 2020 : Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'une décision favorable à la suppression suivie de la création des deux emplois précités, il convient de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} Janvier 2020. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} Janvier 2020.

↪ **Informations et questions diverses :**

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 11 Octobre 2019 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Le Conseil Municipal évoque et fait un point concernant un incident survenu le week-end du 26 Octobre dernier, à la salle des fêtes lors d'une fête de famille.
- Le Conseil Municipal est informé que les travaux du secteur du village des Cours sont reportés sur 2020, sachant que la part « eaux pluviales » qui restait à la charge de la Commune, sera assurée par la Communauté d'Agglomération Arlysère qui en exercera la compétence. Dans l'immédiat, la phase d'étude suit son cours.
- Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement du dossier concernant la protection des berges de l'Isère et est informé que les travaux débiteront en Avril ou Mai 2020.
- Monsieur le Maire expose que les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire ont commencé et devraient être terminés au mois de Septembre 2020.
- Monsieur le Maire confirme qu'une plaque commémorative « Groupe Scolaire Marcel ROCHAIX » sera dévoilée le samedi 14 Décembre 2019 à 11h00 devant l'école. Cette cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié, servi dans la salle de jeux de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

CEVINS le 09 Décembre 2019.

Le Maire,



Philippe BRANCHE